

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER



PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (RE-PUBLICATION) (SERVICES DE CONSULTANTS)

ÉTUDE D'APPUI A LA REGLEMENTATION ET AU CONTRÔLE DES HYDROCARBURES EN CÔTE D'IVOIRE

Secteur des transports

N° d'Identification du projet : **P-CI-D00-010**

Référence de l'avis : **N° S xxxxx/2021**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du **Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)** et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat des services de consultants pour **l'étude d'appui à la réglementation et au contrôle des hydrocarbures en Côte d'Ivoire**.

2. Les prestations à exécuter au titre de ce contrat comprennent (i) *faire l'état des lieux en matière de réglementation et de contrôle des huiles lubrifiantes issues des hydrocarbures, en Côte d'Ivoire et l'identification des acteurs impliqués dans la chaîne d'activités ; (ii) évaluer les impacts environnementaux et sociaux de l'usage des lubrifiants ; (iii) la présentation des différents types d'huiles lubrifiantes, leurs spécifications et leur mode de fabrication et/ou d'importation ; (iv) déterminer la part de marchés des acteurs et la contribution du secteur des lubrifiants dans l'économie du secteur des hydrocarbures et dans l'économie nationale; (v) relever les difficultés du secteur de la distribution des huiles lubrifiantes; (vi) faire l'analyse comparative de la réglementation et du contrôle de l'activité des lubrifiants (benchmarking) avec ceux des pays ayant le même contexte socio-économique et pétrolier que la Côte d'Ivoire; (vii) proposer des projets de textes pour la réglementation, le contrôle et la lutte contre la fraude sur les lubrifiants en Côte d'Ivoire (loi, décret ou arrêté...); (viii) proposer des spécifications détaillées sur les lubrifiants, adaptées au contexte ivoirien et conformément aux normes et standards internationaux de l'industrie pétrolière; (ix) proposer des solutions pratiques et opérationnelles (procédures, équipements, matériels...) pour réaliser le suivi et le contrôle de la qualité des lubrifiants ; (x) proposer des axes stratégiques, relatifs notamment à l'information et à la*

sensibilisation des parties prenantes et des populations sur l'impact de l'usage des lubrifiants de mauvaise qualité sur la santé et sur l'environnement; (xi) proposer un plan de mise en œuvre des différentes solutions et mécanismes ;(xii) proposer des coûts de mise en œuvre des différentes solutions ; (xiii) identifier les guichets de soutien aux activités de normalisation de la gestion des lubrifiants. (xiv) définir les méthodes de traitement (destruction, recyclage) ainsi que les mécanismes de contrôle adaptés à la gestion des huiles lubrifiantes usagées ;

▪ L'Agence de Gestion des Routes (AGERROUTE), agissant au nom du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien routier en collaboration avec la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH), agissant au nom du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, invitent par le présent avis, les consultants à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant leur expérience et capacité technique à pouvoir exécuter lesdits services notamment : références concernant l'exécution des contrats analogues, expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, disponibilité du personnel clé qualifié dans les domaines de la mission, ainsi que toutes autres informations complémentaires. Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Les expériences dans le domaine de **la réglementation et du contrôle des hydrocarbures**, (i) projet d'étude sur la réglementation d'un secteur d'activité dans l'administration ; (ii) projet d'étude qualitatif sur les produits pétroliers sont le minimum requis.

La durée totale de la mission est estimée à dix (10) mois.

NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées des Maîtres d'Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies : Extrait de contrat (page de garde et celle comportant les signatures) et/ou Attestation de bonne exécution.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », d'octobre 2015 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La procédure de sélection sera la méthode de Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC).

4. Les Consultants intéressés (Bureaux d'ingénieurs conseils) peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau suivantes :

Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures (Temps Universel) et de 13 heures à 17 heures (GMT).

5. Les expressions d'intérêt doivent être **déposées et/ou envoyées** par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous le **28/JANVIER/2022 à 9 heures 30 minutes (Temps Universel)** et porter expressément la mention :

**Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)
« Recrutement de Consultant pour l'étude d'appui à la réglementation et au contrôle des hydrocarbures en Côte d'Ivoire »**

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGERROUTE

Secrétariat de la Cellule de Coordination du PTUA (CC-PTUA)

Adresse : Abidjan, Cocody-Riviera II Eglise Sainte Famille

lot N° 2904, Îlot N° 242

TEL: (225) 27 22 51 01 51 / 05 05 30 24 95 / 05 05 30 24 66

Email : ageroute@ageroute.ci et copie à isouattara@ageroute.ci et bopeyena@ageroute.ci

6. La langue de travail est le Français

**COULIBALY Fabrice
DIRECTEUR GENERAL**